



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 61905

Texte de la question

M. Jean-Marc Nudant appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les problèmes rencontrés par les malades qui souffrent notamment d'insuffisance rénale et qui veulent se faire hospitaliser au CHU de Dijon. En effet, beaucoup de patients sont conduits à se faire traiter pour manque de place à l'hôpital de Chaumont, soit 720 kilomètres hebdomadaires pour un coût mensuel de 23 000 francs. Outre ces dépenses, qui pourraient être plus utilement utilisées à des créations de postes et à la mise en place de matériel nécessaire, il lui paraît indispensable de prendre en compte l'aspect humain. Certains patients ont plus de soixante-dix ans et passent une partie de la journée et de la nuit sur les routes entre l'hôpital et leur domicile. Par ailleurs, la courbe d'insuffisants rénaux chroniques augmente de plus de 5 % par an. Il lui demande quelles mesures pratiques et rapides le Gouvernement compte-t-il prendre pour remédier à ce grave problème.

Texte de la réponse

Dans la région Bourgogne, l'activité de dialyse chronique a augmenté ces cinq dernières années de 7 % par an, ceci en raison de la progression des néphropathies vasculaires et diabétiques, conséquence directe du vieillissement de la population. Le schéma régional d'organisation sanitaire défini par arrêté du 12 octobre 1999 s'est donné comme objectifs principaux de développer la prévention par le dépistage précoce des néphropathies (réseau expérimental ESPOIR), d'adapter les équipements dans le cadre de l'arrêté du 27 juillet 1999 fixant l'indice de besoins des appareils en centre en fonction de l'âge des dialysés, et de développer la transplantation rénale. Pour la Côte-d'Or en particulier, l'agence régionale de l'hospitalisation (ARH) a autorisé à Dijon en date du 13 septembre 2000, la création d'un centre ambulatoire d'hémodialyse de douze appareils qui permettra le traitement de 48 malades supplémentaires. Dans l'attente de la mise en fonction de ce centre, des mesures d'urgence ont été prises. Parmi celles-ci, on peut citer l'extension de l'autodialyse par autorisation de huit emplacements supplémentaires le 13 septembre 2000 ; l'organisation de séances d'hémodialyse en soirée au CHU de Dijon et, de façon exceptionnelle et transitoire, l'utilisation pour la dialyse chronique des appareils de dialyse aiguë du service de néphrologie du CHU de Dijon. L'ARH s'emploie également à remédier aux problèmes aigus persistant dans la région en liaison avec les praticiens hospitaliers chefs de service de néphrologie et notamment monsieur le professeur Rifle, chef de service au CHU de Dijon ; enfin par la mise en place d'un réseau entre le CHU et les associations. Dans l'attente de la mise en oeuvre des autorisations accordées, certains malades choisis par les néphrologues parmi les plus autonomes, devront continuer à être dialysés en soirée ou à distance de leur domicile, sur une période que l'ARH s'efforce de raccourcir. Par ailleurs, le ministre délégué à la santé a annoncé le 22 septembre 2001 un plan de lutte contre l'insuffisance rénale chronique. Un programme d'actions pour les trois années à venir a été élaboré afin d'adapter l'offre de soins à l'état clinique du patient, à son autonomie, à son lieu de résidence et à son activité professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nudant](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 61905
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3212
Réponse publiée le : 21 janvier 2002, page 368